
ICANN82 | Forum de la communauté – Réunion conjointe : GAC et ALAC
Mardi 11 mars 2025 – 09h00 à 10h00 PST

GULTEN TEPE

Bonjour et bienvenue à cette réunion du GAC avec l'ALAC, ce mardi 11 mars à 16 h UTC.

Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et par la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Les questions ou commentaires soumis dans le tchat seront lus à haute voix s'ils sont présentés suivant le format approprié. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos, et veillez à mettre en sourdine tous vos autres appareils lorsque vous parlez. Vous pouvez accéder à toutes les fonctionnalités disponibles pour cette session dans la barre d'outils de Zoom.

Maintenant, je vais donner la parole à Nigel Hickson, vice-président du GAC. Merci. Nigel, vous avez la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

NIGEL HICKSON

Je suis ravi que tout le monde soit là. Je suis sûr que notre président va nous rejoindre d'ici très peu de temps. Je vais commencer par vous donner la bienvenue à cette séance et ensuite, Nico, quand il va arriver, il pourra prendre le relais.

Il s'agit donc de notre réunion bilatérale avec l'ALAC. Nous avons un ordre du jour assez chargé avec plusieurs sujets que nous allons aborder, dont le GAC et l'ALAC -- les priorités du GAC et de l'ALAC dans le contexte du SMSI+20, une discussion sur le rapport INFERMAL et des questions-réponses.

Maintenant, je vais passer la parole à notre président Nico Caballero.

JONATHAN ZUCK

Je pense qu'on fait une minute de silence ici.

NICO CABALLERO

Bonjour à tous ! C'est difficile d'avoir trois postes et seulement 24 h dans la journée. Je viens de sortir d'une réunion avec mon gouvernement. Désolé d'être en retard de trois minutes. Bon, commençons notre réunion.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Nico Caballero. Je suis heureux d'être ici avec vous. Et bien sûr, nous donnons la bienvenue à nos bons amis de l'ALAC. Nous avons un ordre du jour très chargé, alors nous allons attaquer le premier point de suite.

Donc, tout d'abord, on va se présenter, nous les membres du GAC qui sommes ici dans le panel et nos amis de l'ALAC également. Nous allons donc, par la suite, aborder l'ordre du jour. Tout d'abord, le rapport INFERMAL. Rien à voir avec l'enfer. Parce qu'en italien, en espagnol, on lit enfer ici, tout comme en français. Mais ce n'est pas du tout ça. Et le contenu de ce rapport est tout à fait intéressant. Nous avons également une vingtaine de minutes consacrées aux conclusions de ce rapport. Et je suis impatient de connaître ces résultats. Par la suite, nous allons donc nous attaquer aux priorités du GAC et de l'ALAC dans le contexte du SMSI+20. Nous avons une excellente équipe qui va faire un point sur cette question. Et c'est là où on va se retrouser les manches pour parler de la gouvernance multipartite. On va parler également du fossé numérique, du renforcement des capacités. Et le plus important, nous allons essayer de voir ce que nous allons faire par la suite, quelles seront les prochaines étapes. On va essayer de résoudre les problèmes du monde dans 30 minutes. Aucune pression. Et finalement, la partie questions-réponses. C'est à ce moment-là que nous avons l'occasion de poser nos questions, partager nos réflexions.

Kristina Hakobyan et Joanna Kulesza sont les agents de liaison de l'ALAC et du GAC. Elles vont modérer ces discussions. Je m'excuse à nouveau de mon retard. Et sans plus attendre, je passe la parole à Jonathan Zuck. Bonjour à tous, une nouvelle fois.

JONATHAN ZUCK

Merci beaucoup Nico. C'est excellent d'être ici. Nous apprécions beaucoup cette collaboration avec le GAC, car nous avons des positions similaires sur plusieurs sujets : protéger les utilisateurs, étendre le nombre de personnes qui peuvent se connecter à l'espace Internet. Donc, nous sommes ensemble également pour promouvoir le programme de soutien au candidat. Et c'est pour cela que c'est toujours intéressant et c'est toujours un plaisir d'être ici avec vous.

Aujourd'hui, je vais vous parler du rapport INFERMAL. Et je pense que vous n'êtes pas tous anglophones, mais, pour ceux qui le sont, le mot INFERMAL a d'autres connotations en anglais. Et donc la signification d'un INFERMAL varie en fonction de ce que vous cherchez. Tout d'abord, c'est quelque chose qui est caractéristique de l'enfer ou du sous-monde. Dans un registre informel, ça veut dire quelque chose d'irritant et de fatigant. Donc on peut penser déjà à l'abus du DNS comme étant quelque chose lié à l'enfer, qui est irritant ou fatigant. Je suis sûr que ce n'est qu'une coïncidence. Donc c'est un rapport qui a été commandé par le Bureau du directeur de la technologie de l'ICANN et qui doit se pencher sur les caractéristiques des ventes des bureaux d'enregistrement susceptibles de faire l'objet d'utilisations malveillantes.

Quand on parle de l'utilisation malveillante du DNS, on parle de deux types différents d'abus. D'un côté, nous avons les domaines qui sont enregistrés à des fins malveillantes. C'est-à-dire j'enregistre un nom de domaine pour mener des activités malveillantes. Et de l'autre côté, nous avons des sites web qui sont

compromis. C'est-à-dire que quelqu'un a contourné les dispositifs de sécurité pour créer une page de dévoiement, par exemple. Et donc le lien que vous recevez, c'est un lien qui vous conduit vers un site qui est malveillant.

Donc, imaginons que vous rentrez dans le site web d'un fleuriste, mais, en fait, le lien ne vous conduit pas vraiment à ce site. Donc ce rapport se concentre sur les enregistrements à des fins malveillantes, c'est-à-dire des noms de domaine qui sont enregistrés pour mener des activités malveillantes.

La révision sur la confiance et la concurrence des consommateurs avait constaté que beaucoup de cas d'utilisation malveillante concernaient les gTLD. Et cela sapait dans une certaine mesure les sauvegardes qui avaient été établies par le GAC en 2012. Donc l'idée, c'était de voir quelles étaient ces caractéristiques communes aux cas d'utilisation malveillante. L'un de ces éléments, c'était le prix. Donc si ce n'est pas cher, alors les acteurs malveillants vont s'adresser vers ce type de site. Et donc on a étudié quel était le rôle du prix dans ce type d'utilisation malveillante.

Ensuite, d'autres éléments concernent, par exemple, l'utilisation d'API ou d'enregistrements groupés. Donc, par exemple, je veux obtenir un domaine qui s'appelle mon domaine 001, mon domaine 002, et puis j'essaie d'enregistrer une vingtaine de ces domaines. Donc c'est un enregistrement qui potentiellement pourrait être malveillant.

Et ensuite, on a constaté qu'il y a une corrélation entre l'utilisation de devises alternatives et l'enregistrement de noms de domaine. Et ces corrélations étaient assez frappantes. Si on peut passer à la diapo suivante, s'il vous plaît. Encore une. Très bien. Si vous regardez les frais d'enregistrement, pour chaque dollar de réduction, on voit un 49 % d'augmentation dans l'enregistrement de nom de domaine malveillant.

Ensuite, la disponibilité de services gratuits conduit à une augmentation de 88 % des activités d'hameçonnage. Pareil pour les réductions.

De l'autre côté, le rapport a étudié certaines bonnes pratiques des bureaux d'enregistrement et l'impact négatif que ces pratiques ont sur l'enregistrement de domaines malveillants. Par exemple, des restrictions très strictes peuvent réduire l'abus de 63 %. Et beaucoup de ces informations viennent de suggestions faites par le GAC sur le fait qu'il devrait y avoir un accès plus restreint aux noms de domaine, car cet accès restreint conduit à une réduction de la possibilité d'utilisation malveillante du DNS.

Ensuite, l'accès par le biais d'une API. Cela a conduit à un 400 % de hausse au niveau des domaines malveillants. Vous voyez que c'est une corrélation assez frappante. Et ensuite, les pratiques de vérification par email, par numéros de téléphone. Ces pratiques de vérification peuvent réduire significativement les pratiques malveillantes au niveau de l'enregistrement.

Diapo suivante, s'il vous plaît !

Le rapport s'est penché également sur les mesures réactives, donc la vitesse à laquelle, à la suite d'un signalement, le nom de domaine ou le domaine est suspendu. Cela n'a pas beaucoup d'impact sur l'activité malveillante. Et en partie, c'est parce que ces acteurs malveillants peuvent faire beaucoup dans une période de temps très limitée, parce qu'il suffit de quelques minutes parfois pour pouvoir mener ces activités d'hameçonnage.

Ensuite, la concentration d'abus. Les enregistrements malveillants ne sont pas uniformes et ont tendance à se concentrer dans certains bureaux d'enregistrement et certains TLD. Les bureaux d'enregistrement qui offrent de prix faibles ou des services gratuits sont plus susceptibles d'attirer des enregistrements malveillants parce qu'il y a—

Comment résoudre cela ? Ce n'est pas une question facile.

Alors je ne sais plus si j'ai une autre diapositive ou pas. C'est peut-être tout, en fait. Donc voilà un petit peu les constatations de base de ce document par rapport au coût. Il y a un problème, parce que l'ICANN et la communauté qui appuie l'ICANN ont dit qu'il devrait y avoir une réglementation des prix. Donc c'est un problème qui est compliqué. Et puis, pour que le prix soit suffisamment élevé pour que ce soit une incitation, il faudrait que le prix soit vraiment élevé pour avoir vraiment un impact sur tous ceux qui souhaitent enregistrer un domaine. Cela aurait un impact énorme. C'est en fait un chiffre assez élevé qui serait nécessaire — 300 \$ ou quelque

chose de ce type pour vraiment avoir un impact. Mais ce que l'on peut observer, c'est qu'il y a ces deux domaines. Il y a donc une certaine friction associée avec les enregistrements groupés. Il y a des utilisations tout à fait légitimes d'enregistrements de domaine à des fins spécifiques. Par exemple, les compagnies de téléphone l'ont fait. Donc personne n'essaie de suggérer qu'on devrait se débarrasser des enregistrements groupés. Mais la question est de savoir est-ce qu'il y a un équilibre, pour trouver un moyen de ralentir le processus d'enregistrement groupé? Peut-être par la vérification ? Vérifier l'identité, vérifier les cartes de crédit, vérifier les numéros de téléphone. Donc ce type de choses qui pourraient un petit peu dissuader ces enregistrements de domaine malveillants.

Je crois que ce qui nous intéresse à l'ALAC, c'est peut-être de voir comment on pourrait focaliser un petit peu les conversations avec la Chambre des parties contractantes sur ces questions d'enregistrement groupées. Parce que, de toute évidence, le sujet de l'utilisation malveillante du DNS est un sujet qui est éternel et infernal. Mais si on cible, si on se concentre un petit peu plus sur le sujet, on pourrait peut-être en arriver à un accord avec la Chambre des parties contractantes. Ce ne sera pas facile. Ce n'est pas nécessairement facile pour eux. Les amendements qui ont été mis en place récemment dans le cadre des contrats des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement, tous, nous espérons que ceux qui ne viennent pas aux réunions de l'ICANN qu'ils voteront

pour ces modifications. Donc, il faut vraiment qu'il y ait une stratégie pour que ce soit adopté par tous.

Et donc, dans l'idéal, avoir une conversation constructive avec la Chambre des parties contractantes dans un domaine vraiment ciblé, selon nous, c'est ce qui pourrait être le plus utile suite à cette étude. Donc, je suis là. Je suis prêt à répondre à vos questions, à écouter ce que vous avez à dire. On va certainement de nouveau rencontrer l'OCTO avant Prague pour pouvoir répondre à beaucoup de questions avant de se retrouver de nouveau.

Mais quoi que nous fassions, eh bien, je pense qu'on pourra se retrouver de nouveau dans cette salle pour essayer de travailler avec vous en partenariat.

NICO CABALLERO

Merci, Jonathan. Vous avez la parole avant de passer à la discussion suivante, à savoir les priorités GAC-ALAC dans le contexte du SMSI+20. Donc avant ça, je vous donne la parole pour la discussion sur le rapport INFERMAL. Questions, commentaires, réflexions dans la salle ou en ligne ? Je ne vois pas de main dans Zoom. Des questions ? Des commentaires dans la salle ?

L'Australie ? Allez-y !

INGRAM NIBLOCK

L'Australie au micro, Ingram. J'aimerais bien savoir ce que vous pensez personnellement, ce que l'ALAC pense personnellement en

termes d'étapes suivantes dans le cadre de cette recherche INFERMAL.

JONATHAN ZUCK

Suivant la salle dans laquelle je suis et les questions de protection de la vie privée, je pense que, en fin de compte, on pourrait peut-être avoir un PDP assez ciblé sur les enregistrements groupés. Mais avant, de manière informelle, peut-être parler avec le groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS de la Chambre des parties contractantes, essayer de voir quels sont les points d'accord sur la base de ce rapport, ce serait un bon point de départ. Parce que si on commence à proposer quelque chose à la GNSO comme ça, on n'arrivera à rien.

Je crois qu'en fin de compte, le but ultime, c'est ça. Mais la stratégie pour y arriver est certainement un peu moins formelle.

NICO CABALLERO

Merci à l'Australie. J'ai Mme Hadia Elminiawi. J'espère que je prononce bien votre nom. Pardon, Sébastien.

HADIA ELMINIAWI

J'avais levé la main pour deux choses. Comme Jonathan l'a dit, le rapport nous montre que les enregistrements groupés sont problématiques. Et à ce stade, l'ICANN n'a pas de politique sur les enregistrements groupés. Donc, est-ce que cela pourrait vouloir dire que la communauté de l'ICANN commence à travailler sur une

politique qui gère cette question des enregistrements groupés ?
Ça, c'est la première chose.

Ensuite, par rapport à la vérification des données, là aussi, cela soulève des questions sur l'exactitude des données. Encore une fois, c'est une question que l'ALAC, le GAC -- que la communauté de l'ICANN dans son ensemble a soulevée plusieurs fois, à plusieurs reprises.

Et par rapport à un rapport informel, cela pourrait être un début de discussion sur les questions de vérification et d'exactitude. Merci.

JONATHAN ZUCK

Est-ce que c'est 20 ? Est-ce que c'est 100 ? Où est le seuil ? Ceci ne fait pas partie du rapport. Donc c'est un sujet de discussion. Lorsqu'on m'a posé cette question -- les bureaux d'enregistrement me la posaient -- et donc je leur ai dit, écoutez, si on est éthique, on met une étiquette sur la page d'enregistrement groupé. C'est ça. Mais en fait, ça n'a pas bien été reçu. Donc, quel est le niveau de friction ? Il ne faut pas non plus que ce soit facile pour eux de passer à quelque chose.

Et puis l'IA encore complique les choses. Si j'utilise mon permis de conduire pour vérifier qui je suis, les outils qui sont disponibles maintenant pour créer une fausse carte d'identité, un permis de conduire aux États-Unis et dans le monde sont assez sophistiqués. Donc c'est un réel problème. C'est ce type de problème qui en fait

est justement itératif et infernal. Mais je crois qu'il va falloir continuer de travailler.

Mais oui, la question de l'exactitude, c'est une bonne question. La validation, ce n'est pas nécessairement une validation WHOIS dont je parle, mais c'est la validation de leur côté — vérification qui correspond à la connaissance du client. Et c'est de ça que parle le rapport.

NICO CABALLERO

Sergio Salinas, allez-y.

SERGIO SALINAS PORTO

Tout à l'heure, une personne du public m'a donné la Convention sur les droits des enfants, des Nations Unies, et les droits, notamment, liés à leur vie numérique. Et pendant que j'écoutais Jonathan parler sur le rapport INFERMAL, je me demandais. Parce que le rapport signale des cas d'utilisation malveillante. Cela aboutit à un tableau ou à des informations. Et donc je voulais savoir que fait le GAC ou que font les États à partir de ces signalements? Et ici, je parle tout particulièrement des enfants. Je pense à l'impact de tout ceci sur les enfants.

Moi, j'ai travaillé à une organisation de la société civile, qui représente des utilisateurs en Argentine, mon pays. Et dans le cadre de notre travail, pour éviter l'accès des enfants à des contenus pornographiques, nous avons constaté que, avec l'abus du DNS, ce problème s'est aggravé. Je me souviens à Disney pour

les enfants latins, ils ne savaient pas comment écrire Disney. Et au lieu d'écrire Disney avec I, ils écrivaient avec I Latine. Et lorsqu'ils atterrissaient sur cette page, cette page montrait du contenu pornographique. Et cela encourageait encore plus la pornographie chez les enfants.

Donc, ce rapport a un impact non seulement sur les finances des citoyens, mais aussi sur des problèmes très graves, comme c'est le cas de l'accès des enfants aux images pornographiques. Les structures parentales qui se préparent pour que [les enfants] puissent aider leurs enfants à avoir une meilleure expérience de vie numérique.

À cela s'ajoute le fait que nous voyons apparaître un nouveau fléau, à savoir les jeux en ligne, surtout pour les adolescents et les enfants. Je me demande si le GAC fait quelque chose avec toutes ces données ou s'il y a un travail en cours au niveau des États pour pouvoir arrêter la cybercriminalité. Merci beaucoup.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup. Je vais répondre en espagnol si vous me le permettez, étant donné que cette longue question a été posée en espagnol.

Merci beaucoup Sergio Salinas. C'est un problème extrêmement important. En fait, il y a plusieurs approches en fonction des gouvernements. Il n'y a pas une approche générale au niveau du GAC concernant ce problème. À l'exception des requêtes urgentes

qui, à mon avis, traînent depuis trop longtemps, je pense qu'on devrait apporter une solution plus immédiate à cette question des requêtes urgentes, car elles ont un impact sur les problèmes que tu viens d'évoquer. Je suis tout à fait d'accord avec toi.

Il y a d'autres initiatives, également, que les gouvernements au niveau individuel prennent, par exemple l'interdiction des réseaux sociaux pour certains âges. Mais ce n'est pas une approche qui appartient au GAC dans son ensemble, à l'exception de ce qui a trait à l'exactitude, aux requêtes urgentes. Parce que, comme Jonathan l'a bien dit, c'est très important d'avoir des données exactes. Le seul fait d'avoir un numéro de téléphone et une adresse, même si cela peut avoir des incidences au niveau de la protection de la vie privée, le fait d'avoir ces informations est important pour les agences d'application de la loi et les forces de l'ordre. Il est très difficile de sauver des vies ou sauver un enfant d'une situation d'abus si on ne possède pas les outils nécessaires. On ne peut pas demander des miracles non seulement aux forces de l'ordre, aux différentes agences de différents pays du monde. Les gouvernements se trouvent dans ces cas-là dans des situations très compromises.

Donc merci beaucoup pour cette question. C'est un point très intéressant que tu viens de soulever. Et bien entendu, nous voulons tous trouver une solution pour ce qui a trait à l'utilisation malveillante du DNS.

Je vais repasser vers l'anglais maintenant. Commission européenne, ensuite Alan Greenberg, et ensuite je vais clore la file d'attente parce que nous devons passer à la présentation suivante.

GEMMA CAROLILLO

Bonjour à tous, Gemma Carolillo de la Commission européenne. Merci, Nico, de m'avoir donnée la parole et merci pour cette présentation très intéressante. Juste après, nous avons la séance sur l'utilisation malveillante du DNS. Et donc nous allons parler davantage de ce rapport INFERMAL, y compris avec l'OCTO. Donc nous aurons davantage d'opportunités de parler de ces sujets.

Je voulais noter deux choses. Par rapport au positionnement du GAC sur l'utilisation malveillante du DNS, lors de la période de commentaires publics sur les amendements aux contrats, et donc suite à toutes ces discussions, le GAC a donné un point de vue positif sur certains processus d'élaboration de politiques ciblées, qui avaient trait à renommer certaines choses dont on n'avait pas parlé dans les amendements des contrats. Et dans tout ça, il y avait une référence aux mesures de protection. Parce que je vois l'impact limité de ces mesures d'atténuation à l'écran maintenant.

Nous avons ensuite parlé avec le SSAC, et c'est une autre chose que je souhaitais noter. Ils nous ont donné certaines perspectives par rapport au fait que l'utilisation des API en soi n'est pas un problème, mais le fait qu'il soit difficile de mettre un prix au-dessus duquel les domaines ne seraient pas enregistrés à des fins malveillantes ; on ne va pas avoir des prix extrêmement élevés, tout

simplement parce que ceci dissuade les enregistrements malveillants. Donc il serait bon d'avoir un bon feedback de la part des bureaux d'enregistrement par rapport à leurs pratiques commerciales.

Alors deux questions. Est-ce que vous avez eu l'opportunité de recevoir le feedback des parties contractantes, en particulier des bureaux d'enregistrement sur ce point. Et deuxièmement, est-ce qu'il y a une intention de la part de l'ALAC de travailler avec d'autres unités constitutives, y compris le GAC, pour essayer de convaincre à mettre en place ce mini PDP ?

JONATHAN ZUCK

Merci pour la question. Et donc informellement, nous avons reçu le feedback des parties contractantes. Et je crois que c'est ainsi que les conversations doivent se faire, parce que cela permet de garder la tête froide dans le cadre de ces conversations.

Mais au fur et à mesure que nous nous approchons de la possibilité, eh bien, oui, notre intention, c'est d'établir un partenariat avec le GAC, le SSAC et la communauté également commerciale, pour essayer de voir quel pourrait être le consensus dans la majorité de la communauté de l'ICANN.

Même les parties contractantes voient bien que les amendements sont une première étape. Donc la question, c'est vraiment de trouver le bon équilibre avec eux et de se lancer dans un PDP limité pour un petit peu gérer le champ d'application.

NICO CABALLERO

Merci à la Commission européenne. Merci Jonathan. J'ai ensuite Alan Greenberg. Mais avant, nous avons une question rapide en ligne. Christine, est-ce qu'on peut la lire ?

CHRISTINE ARIDA

Oui. Bonjour à tous ! Donc la question, c'est « est-ce que le processus d'enregistrement de domaine impose une préapprobation des enregistrements groupés ? Sinon, quelle est la difficulté d'identifier -- et donc sinon, quelle est la difficulté de distinguer la personne qui s'enregistre de moyenne pour jusqu'à dix noms ».

JONATHAN ZUCK

C'est une des mesures de protection qui pourrait mener à une certaine friction et qui pourrait limiter les enregistrements malveillants. Ça ferait partie de la discussion, effectivement.

NICO CABALLERO

Merci Alan. Désolé de vous faire attendre. À vous, Alan.

ALAN GREENBERG

Oui, c'est un petit commentaire rapide sur les enregistrements groupés et leurs répercussions. Si on avait un PDP qui limite certaines -- qui mette certaines règles ou certaines restrictions, mais qu'il y a un problème de conformité parce qu'on ne sait pas comment reconnaître le domaine, comment est-ce qu'on sait que

ce domaine est venu d'un enregistrement groupé ? Il faudrait que le bureau d'enregistrement vous le dise de manière volontaire. Et donc, encore une fois, c'est facile de dire qu'on va faire un PDP. Et si on connaît le client, on va lui permettre de faire un enregistrement groupé. Mais il y a des bureaux d'enregistrement qui certainement ne souhaiteront pas être conformes. Mais qu'est-ce qu'on fait après en termes de conformité. C'est vraiment un petit peu complexe.

NICO CABALLERO

Oui, effectivement. D'autres commentaires, d'autres questions avant d'aller plus loin ? Pas d'autres mains. Donc à ce stade, nous allons avancer.

Gulten, s'il vous plait, diapositive suivante.

Nous allons lancer la discussion sur le contexte SMSI et les priorités. Et ceci étant, je vais céder la parole à je crois que c'est Christine.

CHRISTINE ARIDA

Merci beaucoup Nico. La première partie, c'est Amrita qui va s'en occuper.

AMRITA CHOUDHURY

Merci beaucoup de nous avoir ici.

Il y a eu beaucoup de discussions par rapport au SMSI+20 et aux prochaines étapes au sein de l'At-Large. Nous avons déjà eu des

discussions, mais je pense que nous pourrions avoir des discussions ouvertes sur la manière dont on pourrait tenir un forum, mieux tenir informée la communauté des utilisateurs finaux par rapport à ces questions, comment nous pouvons mieux améliorer mieux, mieux communiquer.

Nous pouvons explorer l'agenda SMSI+20. On sait que c'est beaucoup de travail, mais nous pouvons être d'accord sur certains points et être en désaccord sur certains autres. Or, nous pourrions nous mettre d'accord sur certains points ou trouver un terrain d'entente pour travailler ensemble.

Deuxième point. Pourrions-nous créer une espèce de retour d'information, un cycle de retour d'information, pour que le GAC et l'ALAC puissent travailler ensemble par rapport aux questions concernant le SMSI+20 ? Et si cela n'est pas possible, pouvons-nous identifier ce partenariat dans certains pays pour commencer à travailler au niveau régional ? Donc, en fonction du succès de cette approche, nous pourrions la reproduire ailleurs.

Voilà les points que nous avons évoqués lors de nos discussions au sein de l'ALAC. Christine a une présentation qu'elle va partager avec vous, mais c'est juste des points de réflexion pour lancer le débat.

CHRISTINE ARIDA

Je pense que cette partie de notre session se veut un dialogue ouvert avec les membres du GAC. Mais avant de passer à ce

dialogue, nous allons présenter à la communauté de l'ALAC les modalités de gouvernance de l'Internet que nous avons au sein du GAC. Et ensuite, nous allons donc lancer le débat avec tous les membres.

Alors, le SMSI+20, c'est un sujet qui se trouve dans le plan stratégique du GAC 2024-2028. L'objectif donc 8 de ce plan stratégique consiste à tenir informés les membres du GAC sur les difficultés et les développements dans l'écosystème de la gouvernance de l'Internet, notamment en ce qui concerne les identificateurs uniques de l'Internet.

Dans notre plan 2024-2025, des conclusions ont été identifiées, à savoir un groupe de gouvernance de l'Internet qui a été créé au sein du GAC pour discuter de cette question. Le groupe a mené un certain nombre d'activités et va se réunir au plus tard aujourd'hui en plénière. Et plus important encore — excusez-moi, je vais ralentir un petit peu, mais plus important encore, l'idée est de faciliter un échange intercommunautaire sur des sujets liés à la gouvernance de l'Internet. Cela inclut bien entendu le SMSI+20 avec d'autres SO et AC, et avec la communauté dans son ensemble et la communauté At-Large.

Nous avons organisé un webinaire avant l'ICANN82 et c'est Ana qui va parler de ce webinaire. Donc Gulden, est-ce qu'on peut afficher les autres diapositives, s'il vous plaît ? Ana, vous avez la parole ?

ANA NEVES

Merci beaucoup. Je voudrais remercier Amrita pour les questions qu'elle a évoquées. Nous travaillons sur ces questions. Et c'est tout à fait normal que cette question soit traitée ici au sein de l'ICANN, et notamment au sein du GAC.

Dans ces réunions, il n'est pas toujours facile de trouver des positions communes. L'idée, c'est ici de trouver un terrain d'entente. C'est pour cela que nous avons organisé ce webinaire. L'idée, ce n'était pas d'aboutir à des conclusions, mais plutôt de faire en sorte que tout le monde comprenne quels sont les enjeux liés à cette thématique. Nous travaillons tous ici sur des sujets liés à la gouvernance de l'Internet. Et donc, nous savons que cette thématique concerne différents forums, différents cadres. Et ce que nous voulons, c'est aboutir à un résultat positif après l'examen SMSI+20.

Si je ne m'abuse, beaucoup de membres du GAC -- tous les membres de GAC ne sont pas impliqués dans le processus SMSI+20. Avec l'ALAC, c'est un travail que nous souhaitons poursuivre afin d'aboutir à ce terrain d'entente. Quand nous avons organisé ce webinaire, nous avons essayé d'avoir les perspectives des principaux acteurs de l'écosystème. Et c'était vraiment l'objectif. Connaître les perspectives de ces acteurs majeurs pour savoir où nous en sommes et vers où nous nous dirigeons.

Il est important de remarquer que certaines des présentations qui ont été faites par ces entités étaient différentes. Et parfois, ces différentes perspectives sont un peu confuses pour la

communauté. Nous sommes au mois de mars. Nous avons encore beaucoup à faire. Et ce serait très positif si le groupe de travail du GAC qui s'occupe de la gouvernance de l'Internet et l'ALAC -- ce serait intéressant qu'ils puissent travailler ensemble dans la période intersessions, avant que les négociations du SMSI+20 ne démarrent.

Dans le groupe du GAC sur la gouvernance de l'Internet, nous n'avons pas encore eu beaucoup de discussions en interne par rapport aux prochaines étapes. Nous aurons une réunion aujourd'hui, je crois. Mais nous sommes tout à fait ouverts à travailler avec l'ALAC, parce que nous avons beaucoup de points en commun. Ce serait très positif pour le GAC et pour l'ALAC de démarrer ce dialogue et de travailler pendant la période intersessions.

CHRISTINE ARIDA

Merci beaucoup. Ana, pouvons-nous revenir en arrière et afficher la diapo précédente.

Nico, maintenant, je vais vous redonner la parole pour lancer les discussions avec les membres présents. Donc la question est de savoir comment la communauté At-Large peut-être mieux informée par rapport aux développements intergouvernementaux, ensuite, trouver un terrain d'entente, et finalement créer un mécanisme de retour d'information.

NICO CABALLERO

Merci, Christine. Merci Ana. En fait, les trois points principaux qui ont été évoqués, mis à part les questions spécifiques qui se trouvent sur l'écran, ce sont des points qui ont trait au fossé numérique, au renforcement des capacités et à la gouvernance de l'Internet. Ce sont les trois sujets majeurs qui figurent dans notre ordre du jour.

J'ai déjà des personnes qui souhaitent prendre la parole. D'abord la Suisse, ensuite les Pays-Bas.

JORGE CANCIO

Jorge Cancio, représentant de la Suisse au micro. C'est une discussion importante. Et je suis heureux que l'on puisse avoir ces discussions.

Encore une fois, par rapport à ce qui a été dit par Christine et par Ana, je pense qu'il est important de préciser que le GAC n'est pas en mesure de trouver une position commune du GAC par rapport au processus SMSI+20. Nous faisons partie d'une communauté, la communauté de l'ICANN. Et ce n'est pas ce que le GAC est censé faire. Donc je voulais juste préciser cela pour ne pas créer de fausses attentes. Certains d'entre nous, à certains degrés, ont des rôles à jouer dans les négociations du SMSI+20. Et c'est pour cela que nous avons créé un groupe pour échanger des informations, faire du réseautage, etc. Cela est utile. Et bien sûr, nous pouvons partager ces informations avec les membres de l'ALAC dans la mesure où cela est possible pour les différentes délégations.

Il faudra que les différentes délégations puissent préciser dans quelle mesure ils peuvent partager ou pas certaines informations. Ce sont donc des sujets que nous avons déjà abordés au sein du GAC. Et il est important pour nous, en tant que membres du GAC, de coordonner notre travail avec nos collègues, avec les différents ministères, pour avoir une approche plus globale. C'est à vous, membres de l'ALAC, de nous contacter pour que nous sachions à qui nous adresser.

Dans notre cas, et je parle pour le cas de la Suisse, nous avons cette approche. Et donc, si vous voulez me contacter, c'est facile à faire.

Ensuite, troisième question pour partager ce que nous faisons. Nous avons abordé différents sujets entre nous, développement international... Et nous verrons comment les choses évoluent en fonction des la sélection des sujets qui sera faite. Nous avons également une plateforme qui réunit 300-400 parties prenantes de mon pays qui sont intéressées à la gouvernance de l'Internet. Et dans le cadre de ces plateformes, nous faisons des points réguliers auprès de toutes ces parties prenantes. Donc les membres de l'ALAC sont invités à rejoindre cette plateforme, si cela les intéresse, pour avoir des nouvelles par rapport aux discussions ou à l'évolution des discussions sur le SMSI+20.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, la Suisse. Pays-Bas, Royaume-Uni et le Brésil.
Pays-Bas.

MARCO HOGEWONING

Merci, Monsieur le Président. Je crois que je suis d'accord avec ce que mon collègue vient de dire par rapport aux points communs. Je pense qu'on essaie à New York de chercher un petit peu ces points communs. Donc ce n'est pas nécessairement dans le cadre du GAC qu'on le trouvera. Mais cela ne veut pas dire que je ne souhaite pas savoir si l'ALAC a un point de vue sur ce sujet particulier. Je pense que cela en vaut la peine pour l'ALAC de transmettre ses positionnements au GAC pour que nous en parlions au Conseil d'administration, et ensuite qu'on puisse le communiquer à New York.

Et encore une fois, il faut être mieux informé. Je ne sais pas si cette personne est dans la salle -- ces personnes sont dans la salle, mais je vais quand même mentionner l'équipe GitHub de l'ICANN, parce que je crois qu'il faut que le flux d'information atteigne le GAC et l'ALAC à la fois. Je pense que c'est la manière la plus efficace de gérer ces sujets. Donc je pense que c'est important pour l'équipe GE de prendre en charge ces questions.

Et puis oui, effectivement, que ce que disait Jorge — donc chaque pays a ses propres méthodes — je ne peux que recommander aux représentants du GAC d'établir ces liens, de connaître qui est à New York, qui s'occupe de ces questions, et d'essayer de travailler également au niveau national. On a parlé de l'IGF suisse. Il y a aussi l'IGF néerlandais, chez moi. Donc il pourrait être possible pour le GAC et l'ALAC de voir un petit peu si on peut établir de meilleures

pratiques et essayer de voir s'il y a des exemples qui fonctionnent qu'on peut peut-être copier.

NICO CABALLERO

Merci aux Pays-Bas. Merci à la Suisse. J'ajouterai également, par rapport au premier point, le problème que la plupart des -- pas tous les gouvernements, mais certains gouvernements ont la question des silos. Vous avez le ministère des Affaires étrangères d'un côté, le ministère des Télécommunications d'un autre, les TIC, etc. Et donc, très souvent, ils ne collaborent pas. Donc il y a différentes versions qui viennent du même pays sur le même sujet. Ce n'est pas le cas partout. Ce n'est pas le cas tout le temps, mais c'est un enjeu auquel nous sommes confrontés. Merci beaucoup.

J'ai le Royaume-Uni.

NIGEL HICKSON

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Trois choses.

Tout d'abord, merci à l'ALAC d'avoir mis ceci à l'ordre du jour. Vous le voyez. Vous le savez. C'est un sujet dont on parle au GAC, mais pas seulement. C'est un sujet que toute la communauté traite. À la ccNSO, il y a un groupe qui s'en occupe. La GNSO également s'occupe des questions du SMSI+20.

Mais par rapport au flux d'information, par rapport à ceux qui sont nouveaux, par rapport à où est-ce qu'on va chercher les informations sur le SMSI+20, est-ce qu'il y a un réseau ? Est-ce qu'il y a donc l'équipe relations gouvernementales qui s'occupe de tout

ça, qui a toutes les informations sur les événements qui ont lieu, que ce soit aux Nations Unies ou ailleurs ? Donc, c'est important de faire partie de ce réseau.

Deuxième chose que je souhaite dire, les processus en dehors de l'ICANN. Donc on parle du SMSI+20 depuis 2 à 3 ans à peu près. Pour beaucoup de personnes qui travaillent sur d'autres sujets, on comprend tout à fait lorsqu'on entend la question quand est-ce que les discussions définitives auront lieu? Eh bien, 2025. Alors il faudrait peut-être s'en inquiéter cet été plutôt que de s'en inquiéter une ou deux années avant. Mais je voudrais dire deux choses. Premièrement, que le processus avance, pour ainsi dire. Hier, il y a eu un accord aux Nations Unies sur la méthode de discussion aux Nations Unies, les modalités, la manière dont les séances seront gérées, la manière dont les négociations seront faites avec la nomination de cofacilitateurs, donc des représentants des Nations Unies qui, pour beaucoup, sont des juristes qui travaillent à New York et qui représentent les pays. Et c'est important, parce que ces personnes vont se rendre — certaines l'ont déjà fait, mais vont se rendre à ces événements clés. Ils vont aller au Forum sur la gouvernance de l'Internet des Nations Unies, en Norvège. Ils vont aller aux discussions de la Commission des Nations Unies, de la science et de la technique au service du développement, et ils participeront aux discussions de l'UNESCO. Et c'est important parce que ces discussions, même si ce ne sont pas des négociations, eh bien, donneront lieu à certaines idées. Et

cela nous donnera un petit peu une idée de ce que sont les différents points de vue des personnes.

Donc ces discussions sont importantes. Et bien sûr, cela permettra de créer les premiers jets de ce que pourrait dire la résolution. Et la résolution pourrait dire, eh bien, ça suffit de cette gouvernance de l'Internet. Ou alors ça pourra nous donner une idée sur IGF. Très bien, c'est fini ; on appelle ça autre chose. Ou alors on poursuit le mandat de l'IGF pendant 25 ans, pendant 50 ans. Ou alors ça pourra être une déclaration sur le processus SMSI de manière globale. Donc, c'est important.

Et désolé, Monsieur le Président, de m'étendre un petit peu sur ces questions, mais quel est notre rôle ? C'est ça, la question. En tant que représentants du GAC, nous avons un rôle particulièrement important. En tant que représentants du GAC, nous écoutons ce que vous dites. Nous écoutons ce que les membres de la communauté nous disent, ce que d'autres personnes nous disent en dehors de la communauté. Et nous devons nous assurer d'être impliqués, comme le disait Marco, auprès des autorités, auprès des personnes concernées, pour nous assurer que les points de vue sont adéquats. Les représentants gouvernementaux, lors d'un IGF national, l'un d'entre eux a dit, mais est-ce qu'on va s'assurer à New York, lorsque les collègues seront à New York, est-ce que vous allez voter pour le prolongement du mandat de l'IGF ? Et cette personne ne connaissait absolument pas cette question de l'IGF qui était à l'ordre du jour -- ne savait pas qu'elle était à l'ordre du jour.

Et donc voilà pourquoi cette conversation est importante. Et le rôle de l'ALAC est important également, parce que vous vous rendez à ces réunions. Vous voyez ces représentants des autorités publiques. Donc, posez-leur la question qu'est-ce que vous allez faire à New York ?

NICO CABALLERO

Merci au Royaume-Uni. Nous n'avons plus beaucoup de temps, donc nous allons devoir fermer la file d'attente. J'ai le Brésil, ensuite l'Égypte. S'il vous plaît, soyez concis.

RENATA MIELLI

Merci, Monsieur le Président. Je vais parler en portugais, parce que je suis plus intelligente en portugais. Donc je suis tout à fait d'accord. Je suis tout à fait d'accord, comme je le disais, avec le représentant suisse et ce qui a été dit sur les fonctions du GAC. Ce n'est pas simplement avoir une position ou une opinion sur les discussions actuelles sur le SMSI. Nous avons un rôle en tant que représentants de nos administrations. Et ce rôle est très important dans ces discussions. Parce que d'autres l'ont dit, chaque pays a sa propre dynamique. Et la plupart du temps, nous représentants du GAC, nous ne sommes pas ceux qui négocient sur la scène internationale.

Aujourd'hui, dans le cadre de cette discussion, ce que nous avons, c'est un rôle important. Ces discussions ne sont pas nécessairement appropriées ici, parce que le multilatéralisme n'est

pas du multisectoriel. C'est contradictoire. Donc nous devons entrer plus dans le détail de la conversation et réfléchir à ces mécanismes de discussion et de participation. Ceci doit fonctionner ensemble. Le multilatéralisme bien informé ne doit pas prendre des décisions sans considérer également le multisectorialisme, sans considérer la participation de la société technique et de la société civile.

Donc voilà une des discussions actuelles que l'on observe aujourd'hui et que l'on voit dans le cadre des négociations dans le cadre du Pacte numérique mondial. Ces tensions entre le multisectorialisme et le multilatéralisme, c'est donc notre rôle. Chaque représentant ici doit essayer d'en parler avec ses propres ministères et ses propres entités responsables de l'agenda numérique.

Au Brésil, par exemple, nous avons différents ministères qui sont impliqués dans ces programmes. Et donc nous devons mieux articuler ces discussions. C'est très important. Et le GAC doit avoir un rôle fondamental.

Et puis, j'aimerais également mentionner que nous venons de publier dans je ne sais combien de langues — je crois que c'est six, les six langues des Nations Unies, plus le portugais -- nous avons donc publié les directives du Netmundial+10 à São Paulo. Et ceci contient des propositions d'ajustement des processus multipartites. J'aimerais rendre ceci disponible pour les pays qui pourraient être intéressés par ce document. Nous avons une page

web sur laquelle nous pouvons proposer ce document. Donc le [cji.br]. C'est donc Netmundial.br.

NICO CABALLERO

Nous allons bientôt terminer. Nous n'avons plus de temps. L'Égypte.

JOANNA KULESZA

Merci beaucoup, Nico. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Par rapport au premier point, oui. Je suis d'accord avec mes collègues du GAC sur le rôle des membres du GAC, mais je crois que nous avons déjà l'expérience avec l'ALAC de la série de *briefings* sur les évolutions réglementaires que nous avons faites en janvier sur le SMSI+20. C'est la première chose.

Et puis nous avons eu d'autres activités de ce type. Donc, j'aimerais remercier les référents qui ont organisé ceci. Et je pense que nous pouvons travailler sur des activités similaires à l'avenir.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup. Je dois fermer la file d'attente, mais je reviens à votre question à l'écran. Par rapport au premier point, la réponse, c'est oui. Au nom du GAC, j'espère que nous allons pouvoir travailler de manière plus informée.

Deuxième point, c'est plus compliqué. Je dirais non. Le GAC ne peut pas trouver de point commun, étant donné que nous sommes

184 pays. C'est impossible. Différentes approches, ce n'est pas possible.

Et troisième point, je suis tout à fait d'accord. J'espère qu'on pourra créer cette boucle de feedback de communication pour mieux travailler. Et je crois que nous avons déjà eu une conversation là-dessus.

Jonathan, des mots de conclusion ? Nous n'avons vraiment plus de temps. Jonathan, quelques mots de conclusion ?

JONATHAN ZUCK

Oui, je crois qu'on peut toujours réfléchir, au niveau régional, à comment travailler avec les différents pays. Mais simplement pour conclure, merci de nous avoir accueillis. Nous serons heureux de collaborer avec vous sur ces questions. Merci.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup.

AMRITA CHOUDHURY

Un petit commentaire. Que toutes les parties prenantes puissent présenter leurs points de vue, je crois que c'est ça, le point commun dans un système multilatéral. Je pense qu'il devrait y avoir un lieu où, au moins, on dit certaines choses, même si ce n'est pas dans la version définitive. Je pense que c'est ça, le point commun.

NICO CABALLERO

Merci. D'autres commentaires, Joanna, Jonathan ?

GULTEN TEPE

Nous sommes toujours là pour organiser le travail intercommunautaire grâce à des documents informatifs sur la réglementation.

Merci pour cette excellente session.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup ! Nous allons avoir une pause-café de 30 minutes. On se retrouve à 10 h. Merci beaucoup ! La séance est terminée -- à 10 h 30. À 10 h 30. Il est 10 h maintenant.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]